



# PAYS PLAINE DE SAÔNE VINGEANNE

## COMPTE RENDU

### Conseil d'Orientation du Pays

- le Mercredi 30 Novembre 2011, CC du Canton de Pontailier-sur-Saône -

#### ***Etaient présents :***

Madame Denise PIROUX

Messieurs Joël ABBEY, Pierre-Alain BAROT, Michel BORDERELLE, Alain BRANCOURT, Jacques COMBEPINE, Raoul LANGLOIS, Didier LENOIR, Bernard PETIT, Jean-Paul VADOT,

*Equipe technique :* Véronique GIRAUD, Stéphanie DEL VECCHIO, Samuel LAMY, Cyril DORNIER, Gilbert PROST.

Invité : Marion CHENU CDAH PACT Côte-d'Or

#### ***Excusés :***

Messieurs Hugues ANTOINE, Christian CHARLOT, Dominique GIRARD, Yves GOGNAT, Jean-Luc POIRIER, Laurent THOMAS, Nicolas URBANO

#### ***Absents :***

Mesdames Michèle BRULE, Ghislaine BRULEY, Carmen BRUNET

Messieurs Jacky FOUGEROUSSE, Bruno MENETRIER, Jacques THOMAS,

---

Présidé par Joël ABBEY, le Conseil d'Orientation du Pays Plaine de Saône Vingeanne s'est réuni le 30 Novembre 2011 dans les locaux de la Communauté de Communes du canton de Pontailier-sur-Saône. Après avoir souhaité la bienvenue à l'assemblée, il a été abordé l'ordre du jour suivant.

#### **Ordre du jour :**

⇒ Habitat : Présentation du Programme d'Intérêt Général d'Amélioration de l'Habitat

⇒ Demandes de financements :

- *Ingénierie Pays*
- *Animateur territorial à vocation économique*
- *Appel à Projet culturel et sportif*

⇒ Questions diverses

- *Présentation du Projet de création d'un gymnase pour la ville d'Auxonne*
- *Filière légumière, mise en œuvre d'un projet « Cuisson Vapeur Emballé »*

#### ***Programme d'Intérêt Général d'Amélioration de l'Habitat (Cf. document annexe- présentation du dispositif)***

Afin de mener cette action, et suite au marché lancé par la communauté de communes du Mirebellois, le Comité Départemental d'Amélioration de l'Habitat a été retenu. Il est représenté ce jour par sa Directrice, Marion CHENU.

#### **1- RAPPEL**

##### Objectif :

Proposer un dispositif d'amélioration de l'habitat privé sur le territoire du Pays, permettant de traiter les situations identifiées.

Le PIG est un dispositif contractuel d'amélioration de l'habitat privé apportant des réponses concrètes à quelques thématiques identifiées comme prioritaires sur un territoire donné. Au regard des thématiques identifiées, le PIG doit permettre :

- Pour le volet « adaptation de l'habitat » :  
D'apporter des réponses aux situations de logements inadaptés à de nombreuses personnes âgées qui compromettent leur maintien à domicile.

- Pour le volet « maîtrise de l'énergie » :  
De lutter contre la précarité énergétique, d'apporter des solutions techniques efficaces et rentables pour limiter les charges liées à la consommation énergétique (notamment chauffage) supportées par les ménages modestes et d'améliorer ainsi leur confort.

Un PIG constitue le volet habitat d'un projet du territoire. Par les thématiques identifiées et parce qu'il vise des ménages modestes, il contribue à répondre à un souci de solidarité.

Il permet d'initier une dynamique générale d'amélioration du parc de logements, de faire connaître des outils à la population, plus à même de les mobiliser par la suite. L'animation du dispositif par des techniciens spécialisés est l'occasion de susciter des préoccupations, des projets qui se concrétiseront plus facilement. Il peut également permettre, par ricochet, de sensibiliser les propriétaires bailleurs aux thématiques traitées.

Suite aux travaux effectués en amont sur la réalisation d'un diagnostic local, le dispositif débutera directement par la réalisation d'un suivi animation sur 3 ans, le budget estimatif est de 140 000€ (sur 3 ans).

## **2- Informations complémentaires**

*Quelle mise en œuvre financière pour les ménages exclus du système bancaire ?* c'est la société de crédit immobilier « SACICAP Bourgogne du Nord » qui avancera la subvention et servira de relais pour les ménages.

*Si l'ensemble des objectifs sont atteints et les enveloppes financières allouées à notre dispositif sont consommées :* les dossiers suivant relèveront des dispositifs classiques comme sur le reste des territoires de Côte d'Or.

*Un délégué habitat identifié par communes :* le maire de chaque commune sera l'interlocuteur privilégié sur son territoire, afin de recenser les besoins et d'accompagner les démarches. Le Maire pourra également proposer le représentant de son choix en cas de nécessité.

*Accompagnement des projets « bailleur » :* le CDAH Pact pourra faire appel à un maître d'œuvre pour le conseiller sur ses missions.

*Frais de dossier :* il n'y a pas de frais de dossier à charge des ménages, ce coût est pris en compte dans la prestation du CDAH Pact pour un nombre de dossiers prédéfinis.

*Gestion de subventions allouées :* à l'exception des dossiers impliquant les caisses de retraites, les subventions sont allouées au CDAH Pact, qui les reverse en direct aux entrepreneurs.

*Perte de mobilité prévention et prévision:* dans les différents travaux envisagés sur un dossier, la notion de perte de mobilité sera intégrée dans l'aménagement final.

Un logiciel spécifique est utilisé afin d'adapter l'aménagement de logement en fonction des pièces réellement occupées par la personne et son entourage demeurant dans le logement.

*Communication :* les outils de communication sont en cours de réalisation. Il est remarqué que le Conseil Général édite déjà une documentation (« habiter mieux ») distribuée à l'ensemble des Mairies et peut faire office de doublon. Il est précisé que les documents proposés dans le cadre du PIG sont complémentaires aux documents existants. La communication à l'échelle du Pays permettra d'apporter les éléments nécessaires pour les deux dispositifs.

***Dossiers de demande de financements :***

### ***Ingénierie***

A ce jour, les crédits européens du FEADER n'ont pas été sollicités. Les perspectives budgétaires 2012 et 2013 devraient nécessiter uniquement les fonds alloués par le Conseil Régional, le Conseil Général et l'Etat.

Il est rappelé que les enveloppes sont définies avec les cofinanceurs, et qu'une autre mobilisation ne peut être envisagée, hors ingénierie.

– **Animateur généraliste Pays :**

Porteur : Communauté de communes du canton de Pontailleur-sur-Saône

Budget : 67 777€

Subventions :

⇒ Conseil Régional : 27 128€

⇒ Conseil Général : 27 094€

*Dossier approuvé par le Conseil d'Orientation du Pays*

- **Animateur tourisme**

Porteur : Communauté de communes du canton de Pontailleur-sur-Saône

Budget : 38 510 €

Subventions :

⇒ Conseil Général : 30 808€

*Dossier approuvé par le Conseil d'Orientation du Pays*

*Question : Pourquoi le Conseil Régional n'intervient pas sur ce poste d'animation ?*

Le Conseil Régional a émis un règlement d'intervention, précisant son soutien financier sur le premier poste d'ingénierie. Un second financement est possible à condition qu'il contribue au fonctionnement un troisième animateur. Cette règle s'applique à toutes les thématiques d'animation.

Pour le Pays, les postes animateur généraliste et animateur Vie Culturelle Sportive et Associative sont les postes soutenus par le Conseil Régional.

- **Animateur habitat**

Porteur : Communauté de communes du Mirebellois

Budget : 43 670€

Subventions :

⇒ Etat : 21 386 €

⇒ Conseil Régional : 13 550 €

*Dossier approuvé par le Conseil d'Orientation du Pays*

- **Animateur vie culturelle sportive et associative**

Présentation proposition modificative de la fiche de poste.

Depuis 6 années, le Pays soutien l'accompagnement du tissu associatif du territoire, ainsi que les dynamiques culturelles et sportives.

Aujourd'hui, grâce au travail réalisé, les besoins d'accompagnement auprès des associations, et la dynamique locale initiée n'est plus la même. De nouveaux besoins sont apparus depuis quelques temps dans la continuité des actions menées.

Ainsi, la communauté de communes Auxonne-Val de Saône et la commune d'Auxonne (Ville d'appui) proposent de modifier le profil du poste d'animateur à mi-temps au Pays. Le technicien sera pris en charge pour ses nouvelles missions de développement culturel pour la communauté de communes Auxonne – Val de Saône.

Ceci implique la réduction du budget en conséquence.

*Proposition approuvée par le Conseil d'Orientation.*

Porteur : Communauté de communes Auxonne –Val de Saône

Budget : 20 900€

Subventions :

⇒ Conseil Régional : 14 620 €

⇒ Conseil Général : 2 100 €

*Dossier approuvé par le Conseil d'Orientation du Pays*

- **Animateur territorial à vocation économique**

Porteur : Communauté de communes du canton de Pontailleur-sur-Saône

Budget : 35 000€

Subventions :

⇒ Conseil Régional : 7 437.5€

⇒ Conseil Général : 20 652.5 €

*Dossier approuvé par le Conseil d'Orientation du Pays*

### **Appel à Projet « Vie culturelle sportive et associative » - 3 dossiers**

Trois dossiers ont été retenus dans le cadre de l'appel à projet 2012.

D'autres demandes ont été étudiées, mais celles-ci ne pouvaient répondre aux critères définis avec le Conseil Régional de Bourgogne (les demandes de financement n'atteignaient pas le plancher de subvention de 1 500€).

#### **Programmation Culturelle de la ville d'Auxonne**

Comme chaque année (4 ans), la commune d'Auxonne met en œuvre une programmation culturelle annuelle diversifiée et de qualité. Elle permet également des échanges entre établissements scolaires avec les cantons voisins (exemple : spectacle de sensibilisation aux risques auditifs Peace and Love).

Lors de la renégociation du contrat de Pays, il a été proposé une dérogation favorable à la reconduction des aides financières jusqu'en 2013.

Porteur de projet : Ville d'Auxonne

Budget : 16 000€

Subvention sollicitée :

⇒ Conseil Régional : 5 000€

⇒ Conseil général : 1000€

*Dossier approuvé par le Conseil d'Orientation du Pays*

#### **Vendredis spectacles de Mirebeau-sur-Bèze**

Programmation annuelle à l'instar d'Auxonne, intitulé « vendredi spectacle de Mirebeau-sur-Bèze ». Après une première année test satisfaisante, la deuxième saison va faire l'objet de partenariats plus importants avec les associations locales et les écoles du territoire.

Porteur de projet : Commune de Mirebeau-sur-Bèze

Budget : 10 000 €

Subvention sollicitée :

⇒ Conseil Régional : 4 000€

*Dossier approuvé par le Conseil d'Orientation du Pays*

#### **Développement d'une équipe féminine de football**

L'US Villers-les Pots souhaite développer son équipe féminine de football nouvellement créée. Pour ce faire, elle envisage la mise en œuvre d'actions de sensibilisation dans les écoles primaires et secondaires des cantons de Pontailler-sur-Saône, Auxonne, de Genlis et Saint Jean de Losne.

Afin de mener à bien cette action des adaptations sont nécessaires pour les équipements.

Porteur de projet : Union Sportive de Villers-les-Pots

Budget : 3 176€

Subvention sollicitée :

⇒ Conseil Régional : 1 588€

*Dossier approuvé par le Conseil d'Orientation du Pays*

Questions diverses :

#### **Commune d'Auxonne – Construction d'un complexe sportif**

Monsieur Langlois, maire d'Auxonne, sollicite le Conseil d'Orientation de Pays afin d'émettre un avis sur la pertinence du projet et son intérêt local, afin de solliciter les aides européennes du FEADER.

Après présentation du projet, de sa fréquentation et de son plan de financement, le Conseil d'Orientation émet un avis favorable à la réalisation du projet.

#### **Mis en œuvre d'une filière légumière en Val de Saône**

Présentation du projet par Monsieur Gilbert PROST

Le projet consiste à développer le procédé de transformation de légumes, conditionné en sachet « cuisson vapeur emballé ».

Estimation au démarrage : 1 tonne de légumes/jour

Ce procédé innovant a été initié par une filiale de « Dijon Céréales » à Villers-les-Pots, et fait l'objet d'un brevet. Ce processus permet aux légumes de garder une qualité nutritionnelle et gustative, équivalente aux légumes crus.

Objectifs du projet :

- Valoriser la filière légumière du Val de Saône
- Développer des produits de qualité, et les circuits courts
- Favoriser l'utilisation des circuits courts dans les cuisines collectives (collèges, lycées) et structurer la filière (faciliter d'utilisation, approvisionnements constants).

Définition du produit :

- Conditionnement : sous forme de pochettes de différents poids (kg)
- Adaptation facile d'utilisation pour les collectivités
- Délais de conservation de 21 jours

L'estimation actuelle des nombres de repas à échelle locale (Val de Saône, Grand Dijon, ...) correspond à 48 000 repas jours réalisés.

Dans un premier temps, le process permettrait de produire 10 000 repas jours sans réaliser de nouveaux investissements « lourds ».

La filière légumière se verrait ainsi valorisée :

- Production : développement de la filière et contractualisation avec les producteurs (prix du légume, quantité de production valorisée, ...) Dispositif qui permettra de valoriser le légume conventionnel et de la production « Bio » (les premières variétés envisagées sont les pommes de terre, carottes, endives, betteraves, choux fleur).
- Consommation : permettre de favoriser des filières courtes, mise en avant des productions locales, contractualisation avec les clients réguliers (grandes surfaces, marchés publics collectivités. Le coût du légume dans la conception d'un repas pour adulte est estimé à 0.60 €.)

Le budget est estimé à 700 000 € et comprend la mise en œuvre de la chaîne de production (locaux, adaptation machines, locaux de stockage, légumerie, frigo...)

Les aides publiques mobilisables pour les projets de l'industrie agro-alimentaire sont limitées à 40% selon les règles européennes en vigueur.

Aujourd'hui, ce procédé répond à une réelle demande du marché. L'ambition du porteur de projet et de ses partenaires (Conseil Général, Chambre d'Agriculture, Dijon Céréale, collectivité locales...) est de contribuer à un réel levier pour la filière local.

**Joël ABBEY**

*Président du Conseil d'Orientation du Pays*